Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro PET, veuillez visiter :
bacpropet.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

POISSONNIER - ÉCAILLER - TRAITEUR

SESSION 2026

SOUS-ÉPREUVE E31 : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGEMENT

Coefficient : 2 Durée : 2 h 30

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse juridique d'un litige contractuel (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Analyse économique et gestion commerciale (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : REYNAUD SAS, ENTREPRISE DE LA FILIÈRE DES PRODUITS DE LA MER, UNITÉ COMMERCIALE ÉTUDIÉE À BOULOGNE-SUR-MER

Vous êtes chargé(e) d'appuyer la responsable de l'unité commerciale étudiée, spécialisée dans la vente de produits de la mer frais et de préparations traiteur. L'entreprise support est REYNAUD SAS, acteur de la filière des produits de la mer. Pour le cas étudié, l'unité de Boulogne-sur-Mer emploie 18 salariés et s'adresse à une clientèle de particuliers, de restaurateurs et de collectivités. Son positionnement repose sur la fraîcheur, la traçabilité, le conseil et une offre de produits locaux complétée par des préparations traiteur.

À la suite d'un retard de livraison d'un fournisseur, l'unité commerciale étudie les suites contractuelles à donner. Elle doit également décider si elle développe un service de commande en ligne avec retrait en magasin. Les données commerciales et financières figurant dans le dossier sont des données établies pour cette situation d'examen.

Vous répondrez aux questions en vous appuyant sur les documents techniques. Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Le barème de l'épreuve est ramené à 20 points.

PARTIE 1 : Analyse juridique d'un litige contractuel (7 points)

Qualifier les faits et appliquer le raisonnement juridique

L'unité commerciale a conclu avec la société Océan Appro un contrat prévoyant la livraison de produits frais avant 6 h 00 les jours de commande. Une livraison est arrivée à 9 h 20. Une partie des produits, devenue impropre à la vente dans les conditions prévues par l'entreprise, a dû être écartée. L'unité estime son préjudice à 1 200 € et a adressé une réclamation écrite au fournisseur. Celui-ci invoque la clause du contrat qui limite à 150 € l'indemnisation due en cas de retard. Il indique qu'un incident de transport est à l'origine du retard, sans produire d'élément établissant un événement de force majeure.

Vous mobiliserez le DT 1 et compléterez le DR 1. Pour la question 1.3, respectez les étapes du syllogisme juridique : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable, solution motivée de l'espèce.

1.1 (1 point) Qualifiez juridiquement les parties, le contrat et le manquement allégué. Identifiez l'obligation contractuelle concernée et le préjudice invoqué.

1.2 (1 point) Formulez le problème de droit auquel l'unité commerciale est confrontée au sujet de la clause limitative d'indemnisation.

1.3 (3,5 points) À l'aide des extraits du DT 1, rédigez le syllogisme juridique complet. Présentez successivement la qualification juridique des faits, le problème de droit, la règle de droit applicable et la solution motivée de l'espèce. Vous préciserez notamment si la seule existence d'une obligation essentielle permet d'écarter automatiquement la clause limitative.

1.4 (1,5 point) Indiquez deux éléments que l'unité commerciale devra conserver ou réunir pour étayer sa demande d'indemnisation, puis proposez une démarche amiable adaptée avant une éventuelle action en justice.

PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)

Réaliser un diagnostic stratégique et formuler des préconisations

La responsable envisage de développer la commande en ligne avec retrait en magasin. Cette évolution répond à la progression des commandes numériques, mais suppose une organisation adaptée de la préparation, de la mise à disposition des commandes et de l'information du client. Le DT 2 présente les caractéristiques de l'unité et des éléments de son environnement. Utilisez ces données pour établir un diagnostic et éclairer la décision.

2.1 (2 points) À partir du DT 2, relevez et classez au moins un élément pertinent pour chacune des dimensions suivantes du diagnostic PESTEL : politique et réglementaire, économique, socioculturelle, technologique, environnementale et légale. Pour chaque élément, indiquez brièvement son incidence possible sur l'unité commerciale.

2.2 (2,5 points) Complétez le tableau du DR 2 en faisant apparaître au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Les éléments retenus doivent être justifiés par les informations des DT 2 et DT 3.

2.3 (2,5 points) Analysez le choix de développer la commande en ligne avec retrait en magasin en distinguant les bénéfices attendus et les contraintes pour l'organisation du travail. Formulez deux préconisations opérationnelles et justifiez-les au regard du diagnostic.

PARTIE 3 : Analyse économique et gestion commerciale (6 points)

Exploiter des données financières et apprécier un projet

La responsable souhaite vérifier la situation financière de l'unité et évaluer la contribution prévisionnelle du nouveau service. Les données du DT 3 sont exprimées hors taxes. Pour les calculs, le taux de coûts variables indiqué dans le document s'applique au chiffre d'affaires concerné. Arrondissez les montants à l'euro et les taux à un chiffre après la virgule.

3.1 (1,5 point) Calculez la marge sur coûts variables de l'exercice 2025, puis le taux de marge sur coûts variables. Présentez les calculs et interprétez brièvement le résultat.

3.2 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires de l'exercice 2025, puis la marge de sécurité. Indiquez si le chiffre d'affaires réalisé dépasse le seuil de rentabilité et mesurez l'écart.

3.3 (2,5 points) Le projet de commande en ligne entraînerait 12 000 € de charges fixes annuelles supplémentaires. Le chiffre d'affaires additionnel prévisionnel est de 42 000 € HT et son taux de coûts variables est estimé à 65 %. Calculez la marge sur coûts variables prévisionnelle du projet, puis son résultat additionnel après prise en compte des charges fixes supplémentaires. Calculez le chiffre d'affaires additionnel nécessaire pour couvrir ces charges fixes et concluez sur l'intérêt financier du projet au regard de la prévision.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : RÈGLES APPLICABLES À L'INEXÉCUTION D'UN CONTRAT ET CLAUSE LIMITATIVE DE RÉPARATION

Code civil, article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Code civil, article 1217, extrait : « La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut : refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ; poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ; solliciter une réduction du prix ; provoquer la résolution du contrat ; demander réparation des conséquences de l'inexécution. »

Code civil, article 1231-1 : « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure. »

Cour de cassation, chambre commerciale, 29 juin 2010, pourvoi n° 09-11.841, arrêt Faurecia II, extrait de principe : la chambre commerciale rappelle, au visa de l'article 1131 du Code civil dans sa rédaction applicable aux faits de l'espèce, que « seule est réputée non écrite la clause limitative de réparation qui contredit la portée de l'obligation essentielle souscrite par le débiteur ». L'arrêt précise qu'une clause limitative de réparation n'est pas écartée du seul fait qu'elle concerne l'inexécution d'une obligation essentielle : il convient d'apprécier si, au regard de son montant et des circonstances, elle contredit effectivement la portée de cette obligation.

Éléments du contrat étudié : livraison des produits commandés avant 6 h 00 ; clause limitant l'indemnisation du retard à 150 € ; préjudice allégué par l'unité commerciale : 1 200 € ; le fournisseur invoque un incident de transport, sans justificatif établissant la force majeure. La clause et les montants indiqués sont ceux du cas d'étude.

DT 2 : PRÉSENTATION DE L'UNITÉ COMMERCIALE ET ÉLÉMENTS D'ENVIRONNEMENT

Les données ci-dessous décrivent l'unité commerciale retenue pour le cas d'étude. Elle emploie 18 salariés, dont une responsable, des vendeurs, des poissonniers-écailleurs et des salariés affectés aux préparations traiteur. La clientèle est composée de particuliers, de restaurateurs et de collectivités. L'activité associe vente de produits de la mer frais, conseil et préparations traiteur.

Le positionnement de l'unité repose sur la qualité perçue, la fraîcheur, la traçabilité et la mise en valeur des produits locaux. Les achats dépendent des arrivages, des saisons et des cours des produits de la mer. Une partie de la clientèle demande à connaître l'origine des produits et souhaite pouvoir commander à l'avance. Les concurrents comprennent des poissonneries indépendantes, des rayons spécialisés de grandes surfaces et des plateformes de vente en ligne.

La responsable étudie un service de commande en ligne avec retrait en magasin. Le projet nécessite une organisation des commandes, une mise à jour régulière des disponibilités, une procédure de préparation et un partage clair des tâches entre les salariés. Les règles relatives à l'information du consommateur, à la vente à distance, à la protection des données personnelles et à la traçabilité des produits doivent être prises en compte. Le recours au numérique peut

améliorer la visibilité de l'offre, mais suppose un équipement, du temps de travail et une maîtrise des outils.

Éléments d'environnement communiqués à l'unité : les clients sont attentifs au pouvoir d'achat et comparent les prix ; la demande de produits locaux et d'informations sur l'origine est présente ; les commandes à distance et le paiement numérique sont des usages en progression ; les coûts de l'énergie et du transport peuvent varier ; les règles d'information du consommateur et de protection des données s'appliquent aux ventes réalisées en ligne ; la réduction des emballages et la limitation des déchets sont des préoccupations de la clientèle et de l'entreprise.

DT 3 : TABLEAU DE BORD COMPTABLE ET HYPOTHÈSES DU PROJET DE COMMANDE EN LIGNE

Les montants du tableau sont exprimés en euros hors taxes. Pour l'exercice 2025, les charges variables comprennent les achats consommés et les autres charges directement liées au chiffre d'affaires. Les charges fixes correspondent aux charges retenues pour le calcul du seuil de rentabilité. On utilisera les relations suivantes : marge sur coûts variables = chiffre d'affaires - charges variables ; taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables / chiffre d'affaires ; seuil de rentabilité en chiffre d'affaires = charges fixes / taux de marge sur coûts variables ; marge de sécurité = chiffre d'affaires réalisé - seuil de rentabilité.

Pour le projet, le chiffre d'affaires additionnel prévisionnel est estimé à 42 000 € HT par an. Le taux de coûts variables associé à ces ventes est de 65 %. Les charges fixes supplémentaires annuelles liées au service sont de 12 000 €. Ces estimations sont fournies pour les besoins du cas d'étude.

Données financières de l'unité commerciale

Indicateur	Montant ou taux
Chiffre d'affaires 2025 HT	480 000 €
Charges variables 2025	312 000 €
Charges fixes 2025	150 000 €
Résultat d'exploitation 2025	18 000 €
Chiffre d'affaires additionnel prévisionnel du projet HT	42 000 €
Taux de coûts variables du projet	65 %
Charges fixes annuelles supplémentaires du projet	12 000 €

Source : données établies pour le cas d'étude, exercice 2025 et hypothèses prévisionnelles du projet.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : syllogisme juridique, questions 1.1 à 1.3

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les rubriques ci-dessous. Le syllogisme doit distinguer les faits de la règle de droit et conduire à une solution motivée pour le cas présenté.

Grille d'analyse de la situation juridique

Étape du raisonnement	Réponse
Qualification juridique des faits et des parties	.....
Problème de droit	.....
Règles de droit applicables et apport de l'arrêt	.....
Solution motivée de l'espèce	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : diagnostic stratégique, question 2.2 | **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau à l'aide des informations des DT 2 et DT 3. Chaque élément doit être pertinent pour l'unité commerciale étudiée.

Matrice SWOT de l'unité commerciale

Diagnostic interne	Éléments à relever et à justifier
Forces	.....
Forces	.....
Faiblesses	.....
Faiblesses	.....
Diagnostic externe	Éléments à relever et à justifier
Opportunités	.....
Opportunités	.....
Menaces	.....
Menaces	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.